



CALENDRIER DES DÉMARCHES RELATIVES AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS

- À compter de février 2021 :
Retrait des dossiers – Uniquement par voie électronique.
- Dépôt des demandes de subvention jusqu'au 15 mars 2021 par voie électronique ou papier.
- Attribution des subventions à compter du 15 avril 2021.
- Versement à compter du mois de mai 2021